



VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE

ACTIONS DE SOUTIEN À L'ACCOMPAGNEMENT
DES PERSONNES FRAGILISÉES PAR LA MALADIE,
L'ÂGE OU LE HANDICAP



LE CONTEXTE

Dans ses établissements médico-sociaux et sanitaires, l'Ordre de Malte France accueille des enfants et adultes malades ou handicapés.

Une attention particulière est portée à chacun et un accompagnement personnalisé est mis en place afin de permettre à tous de vivre, dignes.

Chaque établissement a sa propre spécificité, en fonction des personnes accueillies et des pathologies, mais tous ont des objectifs communs de primauté de la personne dans son intégrité physique, psychologique et spirituelle.

Les établissements sont repartis en 3 grands pôles :

- le handicap,
- l'autisme,
- les personnes âgées dépendantes.

Les équipes professionnelles peuvent être accompagnées de bénévoles. Le volontaire aura pour objectif d'améliorer les conditions d'accueil des personnes accompagnées, d'initier des activités visant à lutter contre l'isolement des personnes fragilisées, quelle que soit leur situation.

LES MISSIONS

Le volontaire viendra en appui des professionnels de la structure et sera amené à effectuer des missions variées :

- Aider à la mise en place d'actions d'animation individuelles ou collectives sur le plan culturel, sportif, etc. pour les résidents accueillis, aux côtés des professionnels de soin et éducatifs (lecture, jeux de société, ateliers, etc.),
- Aider les patients dans des activités de la vie quotidienne,
- Être un soutien auprès du public accueilli, en particulier auprès des personnes isolées : être à l'écoute, les rassurer et leur tenir compagnie en cas de besoin. Le volontaire pourra être présent pour dialoguer, échanger, maintenir le lien social avec les personnes prises en charge.



Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert aux 16-25 ans, élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap. Il ouvre droit à une indemnité financée par l'État de 473,04 € net par mois, quelle que soit la durée hebdomadaire du contrat majorée sous condition (RSA...). L'Ordre de Malte France vous propose un contrat de 8 mois à hauteur de 24h par semaine et vous versera une prestation mensuelle de 107,68 €.



**ORDRE DE MALTE
FRANCE**

Issu du plus ancien organisme caritatif au monde, l'Ordre de Malte France est une association catholique hospitalière, reconnue d'utilité publique, fondée en 1927. Elle rassemble 1989 salariés et plus de 9 400 bénévoles réguliers, qui s'engagent, chaque jour, en France et dans 26 pays pour secourir, soigner et accompagner les personnes fragilisées par la maladie, le handicap, la pauvreté ou l'exclusion et former les aidants.